



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Réponse du CC EOS à la consultation publique sur la révision de la directive relative à la planification de l'espace maritime et de la loi sur l'océan

25 juin 2026

Résumé

Dans sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur la révision de la directive relative à l'aménagement de l'espace maritime (AEM) et l'élaboration de la loi sur les océans, le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) met en évidence les lacunes de la gouvernance maritime actuelle et appelle à la mise en place d'un cadre plus cohérent, plus inclusif et fondé sur les écosystèmes.

Parmi les principaux messages, on peut citer :

- **Nécessité urgente de réformer la planification de l'espace maritime** : La planification de l'espace maritime actuelle ne produit pas de résultats équilibrés, et sa mise en œuvre inégale d'un État membre à l'autre nuit à la cohérence et à l'équité.
- **Préserver la pêche en tant que secteur stratégique** : La pêche est essentielle à la sécurité alimentaire de l'UE, aux économies côtières et au patrimoine culturel, mais elle reste insuffisamment reconnue et protégée dans les cadres de planification de l'espace.
- **Lutter contre la pression spatiale et les impacts cumulés** : la concurrence croissante pour l'espace marin — notamment due aux énergies renouvelables offshore et aux AMP — entraîne le déplacement des activités de pêche ; des évaluations complètes des impacts cumulés et des mesures de sauvegarde spatiales sont nécessaires.
- **Dépasser les hypothèses de « multi-usage »** : la colocalisation des activités n'est souvent pas viable dans la pratique, en particulier pour la pêche démersale ; la planification devrait donner la priorité à la prévention des conflits plutôt que de miser sur la coexistence.
- **Renforcer la cohérence et la coordination des politiques** : la directive révisée sur la planification de l'espace maritime (PEM) et la loi sur les océans devraient harmoniser les politiques en matière de pêche, d'environnement et d'alimentation, améliorer la coordination entre l'UE et les États membres, et garantir la coopération avec les pays voisins, notamment le Royaume-Uni.

- **Garantir une gouvernance inclusive et la participation des parties prenantes** : une approche harmonisée de l'engagement des parties prenantes est nécessaire, avec une participation précoce et significative, y compris un rôle renforcé pour les conseils consultatifs.
- **Apporter un soutien financier et des données probantes** : un financement européen adéquat, des systèmes de données améliorés et une meilleure intégration des connaissances scientifiques et de celles des pêcheurs sont essentiels pour permettre une élaboration des politiques efficace et fondée sur des données probantes, ainsi que l'adaptation du secteur.

Dans l'ensemble, le CC EOS considère la révision de la directive relative à la planification de l'espace maritime et l'élaboration de la loi sur l'océan comme une occasion cruciale d'établir un cadre de gouvernance maritime plus équilibré et plus durable — un cadre qui protège les écosystèmes marins tout en garantissant la viabilité à long terme de la pêche, des communautés côtières et de la sécurité alimentaire de l'Europe.

Contexte

Le 27 avril 2026, la Commission européenne a lancé sa consultation publique sur la révision de la directive relative à la planification de l'espace maritime (MSP) / de la loi sur l'océan. Ayant contribué à l'appel à témoignages correspondant en février 2026¹, le CC EOS se réjouit de pouvoir apporter une nouvelle contribution à cette importante initiative législative.

Le format de la consultation publique n'est pas propice à l'objectif du CC EOS qui consiste à fournir un avis consensuel fondé sur les contributions de ses membres. Par conséquent, les membres du CC EOS ont convenu de procéder selon le format traditionnel d'avis du CC et de soumettre un document d'avis distinct et autonome. Les questions identifiées dans le questionnaire de la Commission ont été examinées et sont prises en compte dans les recommandations du CC, qui se concentrent sur les critères les plus pertinents pour les travaux du CC.

1. Évaluation des performances actuelles de la MSP

Les membres du CC EOS ont des préoccupations importantes concernant les performances de la MSP, suggérant qu'elle n'est pas pleinement adaptée à son objectif dans les eaux occidentales septentrionales (EOS), avec des lacunes identifiées notamment en matière d'intégration et de cohérence des pêches. La pêche et l'aquaculture ne sont souvent pas explicitement reconnues ni ne se voient attribuer une place, ce qui les place dans une position plus faible par rapport à des secteurs tels que l'énergie renouvelable en mer (ORE). Malgré le rôle de longue date du secteur des produits de la mer dans la production alimentaire primaire et son importance pour

¹ Réponse du CC EOS – Loi européenne sur les océans : appel à contributions pour une évaluation, 03 février 2026 ([lien](#))

la sécurité et la souveraineté alimentaires, les activités de pêche manquent de protection juridique et de reconnaissance suffisante quant à leurs contributions. La planification de l'espace maritime (MSP) n'intègre pas suffisamment des considérations clés telles que la sécurité alimentaire, les impacts socio-économiques ou l'adaptation au changement climatique.

Le CC met en évidence des problèmes tant dans la directive elle-même que dans sa mise en œuvre, qui varie considérablement d'un État membre à l'autre, ce qui conduit à une application inégale et à un manque d'harmonisation susceptible de compromettre les conditions de concurrence équitables. Cette situation découle en partie de la nature juridique de la directive sur la planification de l'espace maritime, qui permet une certaine flexibilité dans la mise en œuvre nationale. Si cette flexibilité est nécessaire pour tenir compte de la diversité des contextes marins entre les États membres, elle a également conduit à des différences d'ambition et d'approches, contribuant ainsi aux difficultés rencontrées pour garantir des conditions de concurrence équitables et parvenir à une plus grande harmonisation au niveau de l'UE. Par exemple, en Irlande, des plans distincts pour les zones maritimes désignées (DMAP) sont en cours d'élaboration pour les énergies renouvelables offshore et les Zones Marines Protégées (AMP), suivant des calendriers différents et avec une cohérence limitée entre les processus. Cette approche risque de compromettre l'objectif central de la planification de l'espace maritime (PEM), qui est de fournir un cadre holistique permettant d'équilibrer les utilisations et les objectifs concurrents dans l'environnement marin. Lorsque des approches de planification sectorielle sont adoptées, la pêche devrait bénéficier d'une prise en compte équivalente par le biais de processus de planification dédiés qui identifient et protègent les zones de pêche et de production alimentaire stratégiquement importantes contre le risque d'être supplantées par d'autres aménagements maritimes.

Plus généralement, le CC EOS estime que la planification de l'espace maritime (PEM) devrait être mise en œuvre à travers un cadre cohérent couvrant toutes les activités maritimes et devrait mieux tenir compte de la nature transfrontalière des écosystèmes marins et de la pêche. Une plus grande cohérence est nécessaire dans l'interprétation et la mise en œuvre des obligations de l'UE en matière d'environnement et d'aménagement du territoire dans l'ensemble des États membres, car des approches nationales divergentes peuvent entraîner des impacts disproportionnés sur les communautés de pêcheurs tout en aboutissant à des résultats similaires en matière de conformité.

Le CC EOS souligne également le manque de coordination entre les États voisins (en particulier avec le Royaume-Uni) dans les eaux adjacentes et l'intégration insuffisante de l'aménagement du territoire terrestre, des bassins hydrographiques et de l'espace marin, malgré la connectivité écologique évidente entre ces systèmes. Une planification de l'espace maritime efficace doit être fondée sur les écosystèmes, intersectorielle et coordonnée au-delà des frontières administratives afin de garantir des résultats équitables pour les utilisateurs de l'espace marin tout en atteignant les objectifs environnementaux.

Toutefois, le CC met en garde contre l'hypothèse selon laquelle les problèmes seraient uniquement dus à la mise en œuvre, soulignant la nécessité d'éviter d'attribuer les lacunes uniquement à une mauvaise exécution au niveau national, et suggère que tant la directive sur la

planification de l'espace maritime, en tant que cadre, que les plans nationaux d'aménagement de l'espace maritime, en tant qu'outils de mise en œuvre, nécessitent des améliorations. Le CC EOS souligne l'importance de la régionalisation et le rôle des conseils consultatifs au niveau des bassins maritimes, en soulignant que les perspectives régionales sont essentielles à l'efficacité des politiques. À cet égard, les approches par bassin maritime telles que le GNSBI sont jugées encourageantes, mais l'efficacité de cette initiative reste à démontrer, notamment en ce qui concerne l'implication des parties prenantes et l'intégration du secteur de la pêche. Concernant plus particulièrement la stratégie pour l'Atlantique, le CC EOS fait état de sa participation limitée par le passé.

En ce qui concerne la planification de l'espace maritime (PEM) et le bon état écologique (BEE) conformément à la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM), le CC soutient un alignement plus étroit des directives, mais recommande qu'elles conservent leurs rôles et leurs structures distincts. Les membres du CC craignent que des synergies plus fortes n'augmentent la complexité administrative, étant donné que différentes autorités sont impliquées, ou ne risquent de voir une directive affaiblie ou absorbée par l'autre. Une meilleure cohérence et un meilleur alignement doivent être assurés sans fusionner ni intégrer excessivement les cadres.

Principales recommandations du CC EOS

- Veiller à ce que la pêche et l'aquaculture soient dûment reconnues, protégées et prises en compte sur le plan spatial dans le cadre de la planification de l'espace maritime (PEM), en préservant les zones de pêche clés et en intégrant pleinement les considérations liées à la sécurité alimentaire, aux aspects socio-économiques et au climat.
- Améliorer la cohérence de la planification de l'espace maritime en harmonisant l'application de la directive dans les États membres, en réduisant la fragmentation de la planification sectorielle et en renforçant à la fois la directive elle-même et sa mise en œuvre au niveau national.
- Mettre en œuvre la planification de l'espace maritime (PEM) par une approche coordonnée et fondée sur les écosystèmes qui intègre la planification terre-mer, renforce la coopération transfrontalière et renforce la participation régionale et des parties prenantes tout en assurant un meilleur alignement avec la directive-cadre sur la politique maritime (DCMM) sans fusionner les cadres.

2. Besoins en matière de gouvernance et de politiques

Les politiques de l'UE doivent garantir que l'économie bleue se développe de manière durable, tout en reconnaissant la contribution vitale du secteur de la pêche à la sécurité alimentaire et à la souveraineté de l'Europe, ainsi qu'au patrimoine culturel et aux moyens de subsistance côtiers. Les mesures devraient encourager l'innovation et attirer les investissements dans des pratiques de pêche à faible impact, à faible émission de carbone et hautement efficaces. Parallèlement, les produits de la mer européens devraient faire l'objet d'une meilleure promotion,

et le respect par la flotte de pêche de l'UE des normes internationales les plus strictes devrait être reconnu par la loi de l'océan..

Il est également essentiel de sensibiliser davantage le public aux bienfaits des produits de la mer pour faire progresser les objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens de subsistance durables. Les produits de la mer jouent un rôle clé en fournissant des nutriments essentiels, en soutenant des millions d'emplois et en contribuant à la santé des écosystèmes, offrant ainsi une base solide tant pour la sécurité alimentaire que pour la durabilité environnementale. Il existe un manque de cohérence entre les ambitions de la politique alimentaire de l'UE et ses objectifs de conservation, reléguant au second plan le rôle clé de la pêche en termes de sécurité alimentaire et d'avantages socio-économiques.

L'un des principaux défis identifiés est la pression spatiale, où des activités maritimes concurrentes réduisent l'accès aux zones de pêche, ce qui nécessite une planification maritime équilibrée et la reconnaissance des droits des pêcheurs. En comblant les lacunes en matière de gouvernance, en promouvant l'équité et en garantissant des mécanismes de soutien adéquats, par exemple des aides financières ou compensation et des programmes de formation, ainsi que des structures de participation telles que les conseils consultatifs, la politique future pourra préserver à la fois les écosystèmes marins et les communautés qui en dépendent.

Si la pêche relève de la compétence exclusive de l'UE, comme le prévoit l'article 3 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les États membres disposent d'une autorité exclusive sur de nombreux autres secteurs de l'économie bleue. Cette situation peut entraîner des priorités incohérentes et des conflits, car de plus en plus d'activités se disputent un espace maritime limité, ce qui réduit l'accès aux zones de pêche et compromet la durabilité tant environnementale que socio-économique. Pour y remédier, la politique de l'UE doit promouvoir une approche plus coordonnée et équilibrée, en s'attaquant aux pressions spatiales, en préservant l'accès des pêcheurs et en garantissant une répartition équitable des activités maritimes afin de soutenir la résilience des écosystèmes et des communautés côtières, ainsi que la sécurité et la souveraineté alimentaires.

Le CC EOS souligne l'importance du futur cadre financier pluriannuel (CFP) pour soutenir une mise en œuvre équitable de la directive révisée sur la planification de l'espace maritime. Dans ce contexte, un financement adéquat et dédié devrait être garanti pour aider le secteur de la pêche à s'adapter à la planification de l'espace maritime, notamment en atténuant les impacts, en garantissant une répartition équilibrée de l'espace maritime, en facilitant la collaboration avec d'autres utilisations maritimes, tout en préservant les communautés côtières et en assurant la viabilité socio-économique.

Le CC EOS souligne qu'une approche holistique doit pleinement refléter les complexités supplémentaires découlant du Brexit. Si la gestion conjointe des stocks reste une priorité essentielle, cet objectif est en réalité dénué de sens sans la garantie d'un accès continu aux zones de pêche partagées. Il est tout aussi important d'aligner les approches de l'UE et du Royaume-Uni non seulement en matière de gestion des pêches, mais aussi en matière de protection de l'environnement. Il est essentiel de garantir des normes cohérentes et des

conditions de concurrence équitables au-delà des frontières maritimes afin de valoriser et de préserver correctement tant les eaux de l'UE que celles des pays voisins.

Principales recommandations du CC EOS

- Soutenir une économie bleue durable en reconnaissant et en promouvant le rôle vital de la pêche, tout en encourageant l'innovation, les pratiques à faible impact, l'investissement et une plus grande visibilité des produits de la mer de haute qualité de l'UE.
- Harmoniser les politiques de l'UE en matière d'alimentation, de pêche et de conservation tout en sensibilisant davantage le public afin de mieux reconnaître la contribution des produits de la mer à la nutrition, aux moyens de subsistance et à la durabilité environnementale.
- Répondre aux pressions spatiales en garantissant une planification maritime équilibrée qui préserve l'accès à la pêche, tout en renforçant la coordination entre l'UE et les États membres et en promouvant une gouvernance équitable et inclusive.
- Garantir un financement européen adéquat (via le CFP) pour aider le secteur de la pêche à s'adapter à la planification maritime et à maintenir sa viabilité socio-économique.
- Renforcer la coopération et l'alignement entre l'UE et le Royaume-Uni en matière de normes de pêche et d'environnement afin de garantir des conditions de concurrence équitables après le Brexit.

3. Révision de la directive sur la planification de l'espace maritime et de la loi sur l'océan

Dans son avis de 2025 sur le Pacte pour l'océan², le CC EOS a appelé à abandonner une gouvernance marine fragmentée et sectorielle au profit d'un cadre plus intégré et inclusif qui tienne compte de la nature interconnectée des écosystèmes, des secteurs et des espèces. Une cohérence accrue est nécessaire, et il est à espérer que la loi sur l'océan permettra une meilleure interconnexion entre les différentes politiques et initiatives de l'UE, notamment la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM), la planification de l'espace maritime (PEM), la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030, la stratégie pour une économie bleue durable, la loi de l'UE sur la restauration de la nature et le plan d'action pour le milieu marin.

Le CC EOS demande que la priorité soit donnée à des stratégies de gestion des bassins maritimes sur mesure et à leur élaboration avec la participation des parties prenantes locales afin de garantir que les mesures proposées dans le cadre de la loi sur l'océan soient utiles et efficaces.

Les membres du CC EOS s'inquiètent du fait que la planification de l'aménagement du territoire marin (MSP) ne tienne pas suffisamment compte de la sécurité alimentaire, des effets du changement climatique ou des approches de planification dynamiques et adaptatives, et qu'elle reste trop statique face à l'évolution des conditions marines. La loi sur l'océan étant élaborée

² Avis du CC EOS sur le Pacte de l'UE de l'océan (13 mars 2025, [lien](#))

parallèlement à plusieurs processus, tels que la révision de la planification de l'espace maritime (PEM) et la révision de la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin» (DCSMM), il est difficile pour les parties prenantes de suivre et de s'impliquer efficacement, compte tenu des incertitudes importantes qui subsistent quant à la portée, à l'objectif et à la valeur ajoutée de cette loi, notamment quant à savoir si elle inclura des objectifs contraignants, des mesures ambitieuses, ou les deux. Les initiatives actuelles de l'UE en matière de simplification laissent entrevoir un recours accru aux États membres, ce qui pourrait entraîner une application incohérente et affaiblir l'égalité des conditions de concurrence au sein de l'UE. On craint que la pêche ne soit pas suffisamment reconnue comme un secteur stratégique dans le cadre de la loi sur l'océan, malgré son importance pour la sécurité alimentaire et les communautés côtières. La loi doit mieux relier les différents domaines politiques, notamment la PCP, la planification de l'espace maritime, les directives environnementales et les stratégies à long terme telles que Vision 2040, afin d'éviter la fragmentation et la confusion.

Principales recommandations du CC EOS

- Assurer une transition vers un cadre politique européen holistique et intégré qui améliore la cohérence et la clarté, tout en reconnaissant la pêche comme un secteur stratégique et en réduisant les incohérences entre les États membres.
- Donner la priorité aux stratégies au niveau des bassins maritimes avec une forte implication des parties prenantes, tout en améliorant la planification de l'espace maritime (PEM) et la loi sur l'océan en intégrant la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique, tout en rendant les processus plus clairs et plus accessibles pour les parties prenantes.

4. Utilisations multiples et impacts cumulatifs

Les membres du CC EOS sont fermement convaincus que la polyvalence est actuellement très limitée dans la pratique et souvent irréaliste, en particulier pour la pêche démersale, où la véritable coexistence est limitée dans la pratique malgré les fréquentes références à celle-ci dans les débats politiques. Il est préoccupant que la polyvalence soit souvent traitée comme un concept théorique plutôt que comme une réalité pratique, avec peu de preuves d'une mise en œuvre significative.

Dans les exemples existants, comme en Belgique³, la polyvalence reste expérimentale et limitée, avec des obstacles importants tels que l'absence d'exigences imposant aux promoteurs de permettre l'accès aux pêcheries, et des contraintes opérationnelles, par exemple en matière d'assurance et de règles de sécurité. Il est important de noter que certaines activités sont tout simplement incompatibles, en particulier l'énergie éolienne offshore (ORE) et la pêche démersale, qui peinent à coexister dans un même espace, ce que confirment les conclusions de

³ Exemple belge de multi-usage dans le cadre du projet BELREEFS : un navire de pêche belge a été affrété pour planter des huîtres dans le cadre d'un projet de restauration de la nature. Cela crée une source de revenus supplémentaire pour compenser la perte d'espace.:

<https://www.jandenul.com/projects/belreefs-restoration-oyster-reefs-belgian-north-sea>

l'étude récemment publiée sur les « Interactions entre les parcs éoliens offshore et la pêche dans les eaux européennes » par Bord lascaigh Mhara⁴. L'utilisation multi e peut être partiellement envisageable pour certaines pêcheries à faible impact ou statiques, mais uniquement grâce à une planification précoce, à des approches de co-conception et, éventuellement, à de nouvelles infrastructures ou à de nouveaux cadres réglementaires.

Depuis 2020, grâce aux travaux de son groupe de réflexion sur la dimension spatiale, créé conjointement avec le CC pélagique (PelAC) ainsi que de sa propre initiative, le CC EOS a maintes fois souligné que les impacts cumulatifs constituent un problème majeur pour les pêcheries dans les EOS⁵. Les CC estime que ces impacts ne sont pas suffisamment pris en compte dans la planification spatiale maritime (PSM) actuelle et entraînent une perte et une fragmentation progressives des zones de pêche, en particulier pour les pêcheries démersales dans les EOS.

La pression spatiale combinée et chevauchante exercée par de multiples utilisations maritimes, notamment l'énergie des ressources océaniques (ORE), les câbles sous-marins et les Zones Marines Protégées (ZMP), peut restreindre les zones de pêche disponibles, déplacer l'effort de pêche et avoir des répercussions potentielles sur les communautés côtières et la viabilité socio-économique. Les membres ont fait part de leurs préoccupations concernant l'inégalité de traitement entre les secteurs, les nouveaux utilisateurs, comme l'ORE, bénéficiant d'un accès prioritaire et d'une sécurité juridique, ce qui accroît la pression cumulative sur la pêche. Des études telles que Bord lascaigh Mhara 2026 et Eklipse 2025⁶ renforcent les inquiétudes selon lesquelles les développements d'énergie éolienne offshore entraînent des réductions à grande échelle de l'activité de pêche au sein des zones des parcs éoliens et des zones environnantes, en particulier pour la pêche démersale. Les impacts s'étendent au-delà des zones d'empreinte, car des réductions sont également observées dans les zones tampons autour des installations, ce qui montre des effets spatiaux plus larges.

Les membres du CC EOS estiment qu'il est essentiel de minimiser dès le départ les chevauchements spatiaux pour éviter les impacts cumulatifs, plutôt que de miser sur une coexistence ultérieure. Il existe un besoin évident d'évaluations intégrées des impacts cumulatifs, incluant les impacts socio-économiques, des mesures de protection spatiale pour la pêche et une répartition plus équilibrée de l'espace maritime.

⁴ Bord lascaigh Mhara, mai 2026 : Interactions entre les parcs éoliens offshore et la pêche dans les eaux européennes. Rapport sur l'aménagement de l'espace marin ([lien](#))

⁵ CC EOS/PELAC/NSAC avis pour la demande non-récurrente au CIEM sur l'impact des développements d'énergie éolienne maritime (4 novembre 2020, [lien](#)) ;

Avis du CC EOS / PELAC sur les impacts du bruit sous-marin et des développements de l'énergie éolienne en mer sur les pêches commerciales (11 octobre 2022, [lien](#)) ;

Réponse de CC EOS à la consultation publique sur le projet de plan de la zone maritime désignée de la côte sud pour l'énergie renouvelable en mer (DMAP) (14 juin 2024, [lien](#)) ;

Avis du CC EOS et du PelAC sur l'impact des projets d'énergie renouvelable en mer sur la pêche commerciale (3 juin 2025, [lien](#)) ;

Réponse du CC EOS à l'appel à révision du projet de rapport « Cumulative impacts of offshore wind farm expansions : consequences & solutions for achieving GES across European marine waters » (27 juin 2025, [lien](#))

⁶ Eklipse octobre 2025 : Impacts de l'expansion des parcs éoliens offshore : quelles sont les conséquences pour la réalisation du bon état écologique dans les eaux marines européennes ? ([lien](#))

Principales recommandations du CC EOS

- Réduire au minimum les conflits spatiaux dès le départ grâce à une meilleure planification, et reconnaître que la polyvalence est souvent peu pratique, en particulier pour la pêche démersale, et ne doit pas être considérée comme une solution par défaut.
- Mettre en place des évaluations intégrées des impacts cumulatifs, incluant les effets socio-économiques.
- Garantir des mesures de protection spatiale et une répartition plus équitable de l'espace maritime afin d'éviter le déplacement et la fragmentation des zones de pêche.

5. Engagement et participation des parties prenantes

Les CC ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de la politique de la pêche de l'UE au cours des 20 dernières années, grâce à des avis émanant des parties prenantes et à des processus de recherche de consensus. Toutefois, une intégration plus poussée de l'expertise des CC dans les structures décisionnelles est essentielle pour renforcer leur rôle de passerelle entre les intérêts de la science, de la politique, du secteur de la pêche et de la société civile.

En ce qui concerne la planification de l'espace maritime (PEM) dans le nord-ouest de l'Europe, les membres des CC constatent des approches incohérentes entre les États membres, avec des pratiques d'engagement variables, ce qui crée des conditions inégales et peut désavantager certaines parties prenantes. Bien que l'article 9 de la directive sur la planification de l'espace maritime (PEM) stipule que les États membres doivent consulter les parties prenantes concernées à un stade précoce de l'élaboration de la planification de l'espace maritime, les membres du CC EOS ont signalé qu'il n'existe pas de cadre clair et standardisé sur la manière dont les parties prenantes devraient être impliquées dans les processus de planification de l'espace maritime, et que celles-ci ne sont pas toujours associées dès les premières étapes ou tout au long du cycle politique, ce qui limite leur influence sur les résultats. La participation est particulièrement complexe entre les différents bassins maritimes et avec les pays tiers, par exemple le Royaume-Uni, où l'alignement sur les normes de consultation est flou ou fait défaut. Les membres du CC EOS ont également constaté que les connaissances pratiques des pêcheurs et les données générées par les parties prenantes ne sont pas suffisamment intégrées dans la prise de décision.

La loi sur l'océan devrait établir un cadre clair et harmonisé pour la participation des parties prenantes dans l'ensemble des États membres, garantissant une participation précoce, continue et constructive à toutes les étapes de la planification de l'espace maritime et des politiques connexes. Ce cadre devrait renforcer le rôle des conseils consultatifs, promouvoir des normes de consultation cohérentes, y compris avec les pays voisins non-membres de l'UE lorsque cela est possible, et veiller à ce que l'expertise des parties prenantes, en particulier celle du secteur de la pêche, soit systématiquement intégrée dans les processus d'élaboration des politiques et de collecte de données.

Enfin, le CC EOS reconnaît que, dans un contexte en mutation rapide façonné par une dynamique géopolitique en évolution, l'UE poursuit les objectifs de faire progresser la transition énergétique et de renforcer l'indépendance énergétique. À cet égard, nous renvoyons à l'avis précédent du CC EOS sur le Partenariat pour la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture⁷. Afin de soutenir la transition énergétique et de promouvoir des avantages mutuels, le CC EOS recommande de renforcer la collaboration entre le secteur de la pêche et celui des énergies renouvelables offshore (ORE) pour soutenir la transition énergétique et générer des avantages mutuels. Une plus grande et authentique implication des parties prenantes peut réduire les conflits d'aménagement du territoire et créer des synergies, en particulier dans les zones côtières. Le secteur de la pêche pourrait bénéficier de ports améliorés, de pôles d'énergies renouvelables et d'un accès à des carburants propres. Veiller à ce que les intérêts de la pêche soient intégrés dans la planification énergétique offshore favorisera une économie bleue plus durable et inclusive, alignée sur les objectifs climatiques de l'UE.

Principales recommandations du CC EOS

- Mettre en place un cadre harmonisé pour l'engagement des parties prenantes qui garantisse une participation précoce et continue, notamment par le biais des conseils consultatifs, et intègre systématiquement les connaissances du secteur de la pêche dans l'élaboration des politiques, y compris la coordination avec les pays tiers.
- Promouvoir une coopération plus étroite entre le secteur de la pêche et celui des énergies renouvelables offshore afin de soutenir la transition énergétique, de réduire les conflits d'aménagement du territoire et d'apporter des avantages communs tels que l'amélioration des infrastructures et l'accès à une énergie propre.

6. Données, science et observation des océans

Le CC EOS est fermement convaincu de la nécessité d'un processus décisionnel davantage fondé sur la science et souligne que les politiques maritimes doivent s'appuyer sur des preuves scientifiques solides, étayées par des systèmes améliorés de cartographie, de surveillance et d'observation des océans. La collecte de données et l'observation des océans sont essentielles à une élaboration des politiques éclairée et holistique ; toutefois, il existe un manque de clarté quant à la manière de mettre en œuvre et de développer efficacement ces systèmes dans la pratique. Les connaissances empiriques des pêcheurs, notamment leurs observations en temps réel et leur expérience, sont sous-utilisées et insuffisamment intégrées dans les évaluations scientifiques et la prise de décision. De plus, les données collectées dans le cadre des activités de pêche, par exemple la cartographie des fonds marins ou les données provenant des navires de pêche, restent sous-utilisées et mal intégrées dans les cadres politiques. Le développement d'initiatives entre la science et le secteur de la pêche peut favoriser la collaboration et promouvoir la compréhension mutuelle.

⁷ Avis du CC EOS sur le partenariat pour la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE (19 juin 2025, [lien](#))

Les membres s'inquiètent également de la baisse des financements consacrés à la recherche et de la nécessité d'élargir les sources de données, notamment en rendant plus accessibles les données provenant d'autres secteurs, par exemple l'énergie des ressources océaniques (ORE). Il convient de développer un écosystème de données plus inclusif et équilibré, dans lequel les informations provenant de tous les secteurs maritimes, y compris les activités commerciales telles que l'ORE, sont partagées de manière équitable et transparente, contribuant ainsi à améliorer la précision, la légitimité et l'efficacité des politiques maritimes. Des conditions équitables sont essentielles pour garantir que tous les secteurs fournissent des données de manière cohérente, en évitant les déséquilibres en matière d'obligations et d'accès. La collecte et la qualité des données doivent être traitées en priorité, car il est crucial de disposer d'une base scientifique solide pour atteindre des objectifs équilibrés dans les trois piliers de la durabilité. Cela permettra à la fois une meilleure protection des écosystèmes menacés et un secteur de la pêche européen prospère et compétitif.

Principales recommandations du CC EOS

- Veiller à ce que les politiques maritimes s'appuient sur des données scientifiques solides en renforçant les systèmes de cartographie, de surveillance et d'observation des océans, tout en améliorant la mise en œuvre et l'extension des cadres de collecte de données.
- Intégrer les connaissances empiriques des pêcheurs et leurs observations en temps réel dans les évaluations scientifiques et la prise de décision.
- Mieux exploiter les données générées par les activités de pêche et promouvoir la collaboration entre la science et le secteur de la pêche.
- Augmenter le financement de la recherche et encourager le partage intersectoriel des données, tout en garantissant une contribution et un accès équitables et égaux aux données, afin d'améliorer la qualité, la transparence et l'efficacité de l'élaboration des politiques.

Conclusion

Le CC EOS estime que la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime et l'élaboration de la loi sur l'océan constituent une occasion cruciale de remédier aux lacunes de longue date en matière de gouvernance maritime en s'orientant vers un cadre plus cohérent, fondé sur les écosystèmes et inclusif. Il est essentiel à cet égard de veiller à ce que la pêche soit pleinement reconnue comme un secteur stratégique, bénéficiant d'un accès garanti à l'espace maritime, d'une forte implication des parties prenantes et d'un traitement équitable au même titre que les autres activités de l'économie bleue. Il sera essentiel d'assurer une plus grande cohérence des politiques entre les instruments de l'UE, de renforcer la coopération régionale et transfrontalière et de mettre en place des systèmes scientifiques et de données solides pour obtenir des résultats équilibrés qui soutiennent à la fois les objectifs environnementaux et la durabilité socio-économique.

Dans le même temps, le CC EOS souligne qu'une mise en œuvre efficace dépendra d'approches de planification réalistes et tournées vers l'avenir, qui tiennent compte des conflits d'affectation, des impacts cumulatifs et des limites de la polyvalence, tout en garantissant un financement et une coordination adéquats à tous les niveaux de gouvernance. Un engagement renforcé avec les parties prenantes, notamment par le biais de conseils consultatifs, et une collaboration améliorée avec des secteurs tels que les énergies renouvelables offshore seront essentiels pour réduire les conflits et libérer des synergies. En fin de compte, un cadre bien conçu et doté de ressources suffisantes peut soutenir une économie bleue véritablement durable, préservant les écosystèmes marins tout en soutenant des pêcheries résilientes, les communautés côtières, ainsi que la sécurité alimentaire et la souveraineté à long terme de l'Europe.

- FIN -